



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 avril 2023

Délibération n° 21-2023
Rapporteur : Louis CHOAIN

Votants pour : 31
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le 6 avril, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Sabrina BECHET à Sara FERAUD, Hugues CANTEL à Mickael PEREIRA, Françoise ROUTIER à Frédérique PARIS, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Julien LEFEVRE à Gérard LEMERCIER, Sandrine BOZEC à Ulrich SCHLULBERGER, Antonin PLANCHETTE à Pascal DIDTSCH

Absents : Guillaume WIENER, Justine PIQUOT

Date de la convocation : 31 mars 2023

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

BUDGET – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET POUR SON BUDGET ANNEXE : SERVICE DE L'EAU

Exposé des motifs :

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

De plus, le vote de l'assemblée délibérante doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, et être transmis au plus tard 15 jours après le délai limite fixé pour son adoption. Par dérogation à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes de la collectivité territoriale ou de l'établissement public au titre de l'exercice 2022 doit intervenir au plus tard le 30 juin 2023.

Le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par le trésorier municipal, est conforme au compte administratif de la commune pour son budget principal et son budget annexe de l'eau pour l'exercice 2022.

Seule une discordance existe entre le compte de gestion et le compte administratif au titre de l'exercice N-1. Elle s'explique par l'apurement du compte 1069 pour 320 592.06 €. Ce montant

s'étale progressivement sur 4 exercices (2022-2025) soit 80 148.01 €/an conformément aux délibérations n° 59-2021 du 30 juin 2021 et n° 132-2022 du 12 décembre 2022. Pour 2022, le montant de la discordance constaté entre le compte de gestion et le compte administratif est de 240 444.05 €

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12 du CGCT fixant la date limite de vote du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la délibération du Conseil municipal n°59-2021 en date du 30 juin 2021 adoptant la nomenclature budgétaire M57,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°132-2022 du 12 décembre 2022 approuvant l'apurement du compte 1069

Vu les tableaux des comptes de gestion, relatives aux résultats budgétaires de l'exercice et aux résultats d'exécution du budget principal et du budget annexe (jointes en annexes),

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du trésorier municipal,

Considérant la reprise par le trésorier municipal dans ses écritures du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les comptes de gestion 2022 du trésorier municipal pour les budgets suivants :

- Annexe 1 - budget principal ;
- Annexe 2 - budget annexe – service de l'eau.

Pour copie certifiée conforme

Annexe 1 – Budget principal

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 027046

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BERNAY

ETABLISSEMENT : BERNAY
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

25600 - BERNAY Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 394 436,00	16 318 645,00	24 713 081,00
Titres de recette émis (b)	3 978 212,04	16 675 765,89	20 653 977,93
Réductions de titres (c)	0,00	1 039 021,01	1 039 021,01
Recettes nettes (d = b - c)	3 978 212,04	15 636 744,88	19 614 956,92
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 394 436,00	16 318 645,00	24 713 081,00
Mandats émis (f)	5 874 429,14	13 797 607,27	19 672 036,41
Annulations de mandats (g)	0,00	233 679,64	233 679,64
Dépenses nettes (h = f - g)	5 874 429,14	13 563 927,63	19 438 356,77
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 072 817,25	176 600,15
(h - d) Déficit	1 896 217,10		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 027046

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BERNAY

ETABLISSEMENT : BERNAY
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25600 - BERNAY Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-1 089 534,41		-1 896 217,10		-2 985 751,51
Fonctionnement	2 392 961,68	1 558 372,81	2 072 817,25		2 907 406,12
TOTAL I	1 303 427,27	1 558 372,81	176 600,15		-78 345,39
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
25601-BERNAY - SERVICE DES EAUX					
Investissement	204 474,50		-259 220,97		-54 746,47
Fonctionnement	1 625 167,52	819 109,59	101 500,02		907 557,95
Sous-Total	1 829 642,02	819 109,59	-157 720,95		852 811,48
TOTAL III	1 829 642,02	819 109,59	-157 720,95		852 811,48
TOTAL I + II + III	3 133 069,29	2 377 482,40	18 879,20		774 466,09

Annexe 2 – Budget annexe de l'eau

Résultats budgétaires de l'exercice

25601 - BERNAY - SERVICE DES EAUX

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 581 730,00	2 540 589,00	5 122 319,00
Titres de recette émis (b)	1 655 755,13	1 756 622,74	3 412 377,87
Réductions de titres (c)		11 788,68	11 788,68
Recettes nettes (d = b - c)	1 655 755,13	1 744 834,06	3 400 589,19
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 581 730,00	2 540 589,00	5 122 319,00
Mandats émis (f)	1 914 976,10	1 941 159,31	3 856 135,41
Annulations de mandats (g)		297 825,27	297 825,27
Depenses nettes (h = f - g)	1 914 976,10	1 643 334,04	3 558 310,14
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		101 500,02	
(h - d) Déficit	259 220,97		157 720,95

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25601 - BERNAY - SERVICE DES EAUX

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
BERNAY - SERVICE DES EAUX					
Investissement	204 474,50		-259 220,97		-54 746,47
Fonctionnement	1 625 167,52	819 109,59	101 500,02		907 557,95
Sous-Total	1 829 642,02	819 109,59	-157 720,95		852 811,48
TOTAL III	1 829 642,02	819 109,59	-157 720,95		852 811,48
TOTAL I + II + III	1 829 642,02	819 109,59	-157 720,95		852 811,48